



GUIDE AU SYSTÈME D'EUROVIGNETTE EN HONGRIE



NATIONAL
TOLL PAYMENT
SERVICES PLC.

2018

Chers amis conducteurs,

prenant souvent le volant non seulement en raison de mon travail, mais aussi en privé, j'utilise fréquemment les autoroutes nationales. En vue de parcourir le pays, je veille toujours à temps à acheter une e-vignette sur ma voiture, car je suis, moi aussi, soumis aux règles de péage.

En tant que directeur de la société prestataire de services de péage nationale et conducteur de ma voiture, je pense qu'il y a des informations et des conseils pratiques et utiles qui sont bon à savoir par tout le monde et qui nous aident à utiliser les routes à péage. Je me permets donc de les partager avec vous afin de rendre votre trajet plus détendu.

Je vous souhaite un trajet sans accident.



Tamás BARTAL
National Toll Payment Services Plc.
directeur général



DROIT D'USAGE DES ROUTES AVEC E-VIGNETTE

Sont compris dans le système à péage avec e-vignette les motos, les voitures (et leur remorque), ainsi que des camions d'un poids total autorisé en charge n'excédant pas 3,5 t, les bus, les véhicules considérés comme non soumis au régime de péage, en vertu d'une réglementation spécifique et leur remorque.

PORTIONS DE ROUTES NON PAYANTES

Aux termes du décret en vigueur, les tronçons routiers suivants peuvent être empruntés à titre gratuit :

- les tronçons suivants du boulevard périphérique M0 :
 - tronçon compris entre la route nationale 1 et l'autoroute M5,
 - tronçon compris entre la voie express M4 (repère voie express 4) et l'autoroute M3,
 - pont de Megyer (tronçon compris entre la route nationale 2 et la route nationale 11).
- autoroute M31;
- rocade Pécs Sud-Ouest de l'autoroute M60 entre les routes 58 et 5826;
- autoroute M8;
- tronçon compris entre la route nationale 6 et la route nationale 51 de la voie express M9;
- rocade Kaposvár de la voie express M9 (repère route nationale 61);
- tronçon compris entre Vecsés- la route menant à l'aéroport international Liszt Ferenc de Budapest de la voie express M4 (repère voie express 4).

BARÈME DES TARIFS

CATÉGORIES DE REDEVANCE E-VIGNETTE	NATIONALE			DÉPARTEMENTALE
	HEBDOMADAIRE (10 JOURS)	MENSUELLE	ANNUELLE	ANNUELLE
D1M*	HUF 1 470	HUF 2 500	-	-
D1	HUF 3 500	HUF 4 780	HUF 42 980	HUF 5 000
D2	HUF 7 000	HUF 9 560	HUF 42 980	HUF 10 000
B2	HUF 15 500	HUF 21 975	HUF 199 975	HUF 20 000
U	HUF 3 500	HUF 4 780	HUF 42 980	HUF 5 000

Le barème des tarifs est valable à partir du 01/10/2018. Exprimée dans chaque cas en montant brut, la redevance inclut la TVA.

***Des e-vignettes nationales annuelles et départementales annuelles peuvent être achetées pour des motos aux prix correspondant à la catégorie de redevance D1.**

PÉRIODE DE VALIDITÉ DE LA E-VIGNETTE

Droit hebdomadaire : valable à compter de la date début indiquée par le client et durant les 9 jours suivants pour une durée totale de 10 jours calendriers consécutifs, jusqu'à 24h le 10e jour.

Droit mensuel : valable à compter de la date début indiquée par le client jusqu'à minuit le même jour du mois suivant (numéro du mois). Dans le cas où ce jour n'existerait pas dans le mois d'expiration, alors la validité dure jusqu'à minuit du dernier jour du mois.

Droit national annuel : valable à compter du premier jour de l'année considérée jusqu'au 31 janvier de l'année qui suit l'année considérée, jusqu'à minuit (13 mois au total, dans la mesure où l'achat se fait le 1er janvier de l'an considéré). En cas d'achat pendant la période de validité, la vignette annuelle confère un droit d'usage dès la date de l'achat.

Droit départemental annuel : vignette territoriale annuelle pour des véhicules appartenant à la catégorie D1M, D1, D2, U et B2, permettant d'emprunter le réseau d'autoroutes à péage d'un département. Plusieurs e-vignettes départementales peuvent être achetées pour un véhicule. La période de validité correspond à celle du droit annuel. La validité va au-delà de la limite administrative du département, notamment jusqu'au premier point d'intersection au-delà du département, en passant par le tronçon routier à péage. Vous retrouverez les limites territoriales des vignettes départementales, spécifiées en détail selon le numéro du point d'intersection et le numéro de borne kilométrique sur la page www.toll-charge.hu, sous le point « Road Network » (réseau routier) du menu.

Une e-vignette départementale annuelle est accessible pour les départements suivants (ceux-ci disposent d'un réseau d'autoroutes à péage) : Bács-Kiskun, Baranya, Borsod-Abaúj-Zemplén, Csongrád, Fejér, Győr-Moson-Sopron, Hajdú-Bihar, Heves, Komárom-Esztergom, Pest, Somogy, Szabolcs-Szatmár-Bereg, Tolna, Vas, Veszprém, Zala.

IMPORTANT! Nous recommandons de conserver le coupon de contrôle ou le message de confirmation reçu après achat pour la durée de 2 ans à compter du dernier jour de validité de la e-vignette.

INFORMATIONS IMPORTANTES

- Les tronçons routiers à péage ne peuvent être empruntés qu'en possession d'un droit d'usage valable, c'est-à-dire qu'il convient de veiller à acheter la e-vignette, si possible avant de n'accéder à un tronçon routier à péage. Les usagers de route de bonne foi qui n'y sont pas arrivés pour une raison quelconque ou qui ont accédé à un réseau routier à péage par erreur disposent d'un délai maximal de 60 minutes à compter de la minute de l'accès pour acheter le droit d'usage.
- En cas d'achats consécutifs d'e-vignettes, il convient toujours de préciser les dates de trajet (d'utilisation), c'est-à-dire le début de validité des droits.
- Afin d'éviter un usage non autorisé des routes, il convient toujours de vérifier à l'achat le numéro de la plaque d'immatriculation, la marque de nationalité, la catégorie de redevance et la période de validité sur le coupon de contrôle.
- En cas de paiement électronique du péage, la notification de confirmation sert de justification.

CATÉGORIES DE REDEVANCE

La catégorie de redevance d'un véhicule doit être établie sur la base des inscriptions administratives figurant dans le certificat d'immatriculation.

D1 catégorie de redevance : les motos (D1M), ainsi que tous les véhicules dont le poids total autorisé en charge est égal ou inférieur à 3,5 t, propres au transport de 7 personnes au plus, conducteur compris et la remorque de ceux-ci.

D2 catégorie de redevance : tous les véhicules n'appartenant pas à une autre catégorie de redevance et considérés comme non soumis au régime de péage, en vertu d'une réglementation spécifique.

B2 catégorie de redevance : bus – véhicule destiné au transport de personnes, à plus de 9 places assises, conducteur compris.

U catégorie de redevance : Remorques pour les véhicules de la catégorie de redevance D2 et B2 pour lesquelles le droit doit toujours être enregistré au numéro de la plaque d'immatriculation de la remorque.



D1M



D1



D2



B2



U

UTILISATION NON AUTORISÉE DES ROUTES

Lorsque le véhicule n'a pas de e-vignette en cours de validité lors du contrôle et une e-vignette n'est pas achetée dans les 60 minutes qui suivent l'arrêt de marche du système central ou le contrôle, le propriétaire ou le détenteur du véhicule devra payer un supplément correspondant à la catégorie du véhicule pour utilisation non autorisée des routes.

L'utilisation des routes est non autorisée même lorsque

- le droit d'usage est acheté pour une catégorie de redevance autre que celle du véhicule (par ex. pour une voiture propre au transport de plus de 7 personnes, un droit hebdomadaire ou mensuel de catégorie D1 a été acheté au lieu de D2);
- si le numéro de la plaque d'immatriculation figurant sur le coupon de contrôle ou la notification de confirmation ne correspond pas au numéro minéralogique effectif du véhicule;
- si la période de validité de la e-vignette est expirée ou n'a pas encore commencé;
- si la marque de nationalité figurant sur le coupon de contrôle ou la notification de confirmation diffère de la marque de nationalité réelle figurant sur la plaque minéralogique du véhicule;
- lorsqu'un véhicule dispose d'un droit annuel valable pour un département donné, mais il ne circule pas entre les points d'intersection prévus par le décret, soit il emprunte le réseau routier à péage d'un autre département.

Notre société contrôle le paiement de la redevance à l'aide de caméras fixes, unités de contrôle mobiles et unités d'arrêt mobiles.

En cas d'utilisation non autorisée des routes, le conducteur du véhicule doit, lors d'un contrôle par la voie d'arrêt, payer le supplément ou la différence de supplément approprié(e) sur place ou, si les conditions sont remplies, acheter le droit d'usage correspondant à la catégorie de redevance.

MONTANT DU SUPPLÉMENT

CATÉGORIE DE REDEVANCE E-VIGNETTE	SUPPLÉMENT DE BASE (en cas de paiement sous 60 jours)	PÉNALTÉ (en cas de paiement au-delà de 60 jours)
D1M	HUF 7 500	HUF 30 000
D1 / D2 / U	HUF 14 875	HUF 59 500
B2	HUF 66 925	HUF 267 700

Une information sur le paiement du supplément est accessible sur la page web www.toll-charge.hu, sous le point du menu « E-vignette information and purchase / Excess charge » ou en personne, dans les points d'accueil de NTPS.

MONTANT DE LA DIFFÉRENCE DE SUPPLÉMENT

CATÉGORIE DE REDEVANCE E-VIGNETTE ACHETÉE	CATÉGORIE DE REDEVANCE VALABLE POUR LE VÉHICULE	SUPPLÉMENT DIFFÉRENTIEL (en cas de paiement sous 60 jours)	SUPPLÉMENT DIFFÉRENTIEL (en cas de paiement au-delà de 60 jours)
D1 / U	D2	HUF 7 500	HUF 30 000
D1 / D2 / U	B2	HUF 52 050	HUF 208 200

HORAIRES DES SERVICES CLIENTS

COMMUNE	ENDROIT	AUTO-ROUTE	KM	CÔTÉ DE L'AUTO-ROUTE*	HORAIRES D'OUVERTURE		
					Lun.-mar., jeu.-ven.	Mer.	Sam.-dim.
Budapest (Pest du Sud)	Üllői út 663.	-	-	-	10-18	10-18	-
Budapest	aire d'autoroute (« Szilas pihenő »)	M3	12	droit	0-24	0-24	0-24
Budaörs	aire d'autoroute (Garibaldi u. 1.)	M1/M7	9	droit	7-19	7-19	8-16
Miskolc	Pesti u. 88-96. (Près du Sever Center)	-	-	-	8-16	10-18	-
Debrecen	Kassai út 27.	-	-	-	8-16	10-18	-
Szolnok	Abonyi út (à côté du magasin Tesco)	-	-	-	8-16	10-18	-
Gyöngyös	Atkári út 2.	-	-	-	8-16	10-18	-
Nyíregyháza	Debreceni út 256.	-	-	-	8-16	10-18	-
Békéscsaba	Berényi út 93.	-	-	-	8-16	10-18	-
Szeged	Budapesti út 2.	-	-	-	8-16	10-18	-
Pécs	Mohácsi út 16.	-	-	-	8-16	10-18	-
Lajosmizse	aire d'autoroute	M5	67	droit	8-16	10-18	-
Dunaújváros	Venyimi út 8.C	-	-	-	8-16	10-18	-
Székesfehérvár	aire d'autoroute	M7	59	droit	8-16	10-18	-
Lébény	Bât. de l'ingénierie d'autoroute	M1	142	gauche	8-16	10-18	-
Veszprém	Budapest út 89.	-	-	-	8-16	10-18	-
Szombathely	Körmenyi út 100.	-	-	-	8-16	10-18	-
Eszteregnye	Bât. de l'ingénierie d'autoroute	M7	219	droit	8-16	10-18	-

*côté droit : en provenance de Budapest, côté gauche : en direction de Budapest

Nous nous réservons le droit d'apporter des modifications. Pour toute information concernant les horaires d'ouvertures des services clients et les autres changements, reportez-vous au site www.toll-charge.hu ou contactez notre service client téléphonique.

COORDONNÉES

National Toll Payment Services Plc. • Adresse postale : H-1380 Budapest, Pf. : 1170

Message électronique clients : ugyfel@nemzetiutdij.hu

Notre centre d'appel est accessible tous les jours en langue hongroise 24h/24, en langue allemande les jours ouvrés, en langue anglaise tous les jours de 8 à 16 heures : +36 (36) 587-500

Achat en ligne e-vignette : ematrix.nemzetiutdij.hu

www.toll-charge.hu